



ACAOH

Tiddukla Tadelsant Tamaziɣt n Ottawa-Hull
Association Culturelle Amazigh d'Ottawa Hull
✉: Acaoh@acaoh.ca URL: www.acaoh.ca

Foire Aux Questions (Frequently Asked Questions)

1. Pourquoi l'ACAOH a été créée ?.....	1
2. Quels sont les relations entre l'association et l'école n tmazight ?.....	2
3. Comment est gérée l'association ?.....	2
4. Quels sont les bénéfices d'être membre de l'association ACAOH?.....	2
5. Quels sont mes devoirs et responsabilités en tant que membre de l'association ACAOH ?.....	3
6. Où va l'argent de ma membriété ?.....	4
7. Quel est le pourcentage des membres qui payent leurs membriétés ?.....	4
8. Quand est-ce que je dois renouveler ma membriété?	4
9. Je viens uniquement à la soirée de Yennayer (entrée \$10), pourquoi dois-je devenir membre (et payer \$25)?	5

1. Pourquoi l'ACAOH a été créée ?

Pour qu'une langue soit enseignée et devienne internationale au niveau du conseil scolaire d'Ottawa (Ottawa Carleton District School Board – OCDSB), il faut que la communauté de cette langue existe dans la province, qu'elle soit organisée, structurée et s'engage à aider le conseil scolaire à la promotion, la valorisation, le développement et l'enseignement de cette langue.

C'est la raison principale de la création de l'ACAOH (Association Culturelle Amazighe d' Ottawa-Hull).

2. Quels sont les relations entre l'association et l'école n tmazight ?

- L'ACAOH est le partenaire officiel du conseil scolaire d'Ottawa (Ottawa Carleton School Board – OCDSB) et représente la communauté amazighe en ce qui concerne l'enseignement n tmazight au niveau de ce conseil scolaire.
- L'ACAOH s'est engagée avec OCDSB à remplir toutes ses tâches pour promouvoir, valoriser et développer l'enseignement n tmazight.
- L'ACAOH est aussi responsable du recrutement des enseignants.
- En vertu de la charte de l'association et de la composition du conseil d'administration, l'ACAOH a un membre du conseil d'administration chargé spécialement de l'enseignement n tmazight. Il est représentant de l'association (appelé représentant de la communauté – Community Rep) pour faire la liaison avec OCDSB.

3. Comment est gérée l'association ?

Les activités de l'association sont administrées par un conseil d'administration (C.A) de sept membres, élu à la majorité simple pour deux années par l'assemblée générale annuelle ou l'assemblée générale spéciale. Les membres du CA font preuve d'indépendance de jugement et d'objectivité lors de la prise de décisions. Ils se basent sur la charte de l'association et sur les bienfaits des décisions prises aux objectifs fixés par l'association.

4. Quels sont les bénéfices d'être membre de l'association ACAOH?

Quelques bénéfices sont comme suit :

- Opportunité de contribuer à l'objectif commun consistant à promouvoir la culture Amazigh et à l'insertion harmonieuse des membres de la communauté dans la société canadienne
- Opportunité d'établir des relations avec les membres de notre communauté
- Célébrer les événements relatifs à l'histoire et à la culture Amazigh
- Opportunité de participer aux groupes culturels (musique, théâtre)

- Rendre service à notre communauté en aidant l'association ACAOH à réaliser ses objectifs http://acaoh.ca/?page_id=134
- Disposer d'un outil d'expressions de vos opinions en influençant les directions/visions de l'association
- Participer à des rencontres et sorties familiales afin de permettre aux membres de notre communauté de mieux se connaître et de renforcer leurs liens
- Être au courant de ce qui se passe dans notre communauté ici au Canada
- Entrée gratuite aux (à la majorité) soirées organisées par l'association

5. Quels sont mes devoirs et responsabilités en tant que membre de l'association ACAOH ?

L'association ACAOH s'est donné trois priorités qui animent quotidiennement ses actions : promotion de la culture amazighe au Canada, soutien à l'enseignement Amazigh à Ottawa et l'insertion harmonieuse des membres de la communauté dans la société canadienne.

L'atteinte de ces trois objectifs ne peut se faire sans l'appui incontestable des membres. Chaque membre doit contribuer autant qu'il peut pour accomplir les objectifs communs.

Quelques idées pratiques:

- S'impliquer dans l'une des commissions qui travaillent sur un objectif précis (site web, comité de parents d'élèves, etc.)
- Faire partie du Conseil d'Administration (CA) pour prendre part aux processus décisionnel du fonctionnement de l'association et d'élaborer des stratégies pour promouvoir l'association et favorisant la participation des membres
- Amener vos enfants à l'école n tmazight chaque samedi
- Aider l'enseignement n tmazight : il est démontré que l'apprentissage commence bien avant que l'enfant arrive à l'école. C'est alors aux parents de démontrer un véritable intérêt dans l'éducation n tmazight et d'appuyer leurs enfants dans cet enseignement (parler tamazight à la maison, lire des histoires/contes en tamazight, music Kabyle à la maison, parler de notre culture, se porter volontaire à l'école pour aider un enseignant, etc.). C'est ainsi que les enfants déploient plus d'efforts pour apprendre tamazight

- Payer sa membricité en temps et lieu
- Faire un don à l'association
- Se porter volontaire pour aider dans l'organisation des activités de l'association (célébration de Yennayer, commémoration de Tafsut Imazighen, célébration de l'anniversaire de l'ACAOH et de l'école, ciné-club, soirées dansantes et causerie)
- Se présenter et participer aux assemblées générales de l'association
- Encourager les membres de l'association qui travaillent bénévolement dans le CA et les commissions

6. Où va l'argent de ma membricité ?

En 2008, l'ACAOH a consacré en moyenne 50% de son budget annuel afin de soutenir l'enseignement de tamazight, pour l'achat de ressources pédagogiques, activités parascolaires, cadeaux de fin d'année. Environ 40% du budget annuel est consacré aux dépenses des soirées (location des salles et dépenses consommables).

7. Quel est le pourcentage des membres qui payent leurs membricités ?

Les membres qui ont un revenu familial payent \$25 par année et par adulte. Uniquement 70% des membres payent leurs membricités. Les autres 30% sont soit étudiants, dispensés (sans revenu) ou font partie des seniors (âge d'or)

8. Quand est-ce que je dois renouveler ma membricité?

Les membres font la force de l'association ACAOH et de notre communauté. L'argent de la membricité est utilisé pour le fonctionnement de l'association, la promotion de la culture amazighe à Ottawa et au soutien n uguerbaz n tmazight ... d'ou l'importance de renouveler sa membricité.

Les membres de l'association ACAOH peuvent renouveler leurs membricité pour l'année 2010 lors des activités de l'association : célébration de l'anniversaire de l'ACAOH (Décembre 2009), célébration de Yennayer (Janvier 2010), commémoration de Tafsut Imazighen (Avril 2010)) ou peuvent envoyer par courrier un cheque de 25 \$ par adulte au

nom de l'ACAOH (contacter acaoh@acaoh.ca pour obtenir l'adresse ou envoyer le chèque)

9. Je viens uniquement à la soirée de Yennayer (entrée \$10), pourquoi dois-je devenir membre (et payer \$25)?

C'est une question personnelle et une décision à prendre en votre âme et conscience...

Si c'est une question de moyens financiers alors l'ACAOH permet aux personnes sans revenus d'adhérer à l'association sans rien payer.

Si une personne a les moyens de payer la membreship et se pose ce genre de questions alors cela devient un «calcul d'épicier» et donc désolant...

Au delà du paiement de la membreship (\$25), les membres de l'association doivent partager la vision/objectifs de l'association, s'adhérer à un principe de vie communautaire et se joindre à notre combat éternel pour maintenir notre langue et culture.